



Cercle de voile de Valenciennes 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes
Tel : 03 27 29 65 96 Fax : 03 27 42 16 59 Email : voile.valenciennes@gmail.com

CONVENTION UTILISATION DU TERRAIN BEACH VOLLEY

Entre _____

Représenté par _____

et le **CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES**,

Représenté par Frédéric GALLO en qualité de Président.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I.

Pour l'organisation de l'activité « Beach Volley », le CVV met à la disposition le Terrain de Beach Volley ainsi que l'espace extérieur du club, hors mi l'accès au parc à bateau.
Les sanitaires et le club house seront aussi mis à disposition.

ARTICLE II

L'activité sera pratiquée pendant l'horaire suivant :

- De _____
- A : _____

Le _____

ARTICLE III

L'activité est gratuite. La communication positive auprès des camarades sera notre meilleure récompense 😊

Des boissons au tarif habituel du club pourront être proposés = paiement uniquement par CB

ARTICLE IV

Pour qu'une activité de groupe se passe dans les meilleures conditions, il faut fixer quelques règles :
- A commencer par respecter le matériel mis à disposition et notamment du filet : qui casse paie
- Il est interdit de venir avec des boissons alcoolisées



Cercle de voile de Valenciennes 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes
Tel : 03 27 29 65 96 Fax : 03 27 42 16 59 Email : voile.valenciennes@gmail.com

- Il est interdit de se baigner (car la baignade est non surveillée) et surtout de plonger (parce que ça c'est vraiment interdit, dangereux et trop "visible" depuis les berges, quand quelqu'un saute dans l'eau)
- La musique est autorisée, mais en respectant le volume.

ARTICLE V

L'association, afin de se prémunir dans l'hypothèse d'un accident survenant de son fait, du fait de ses commettants, de ses installations ou de son matériel, souscrit obligatoirement une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile.

La personnes « responsable » du groupe

Le Président du CVV